



**PROCÈS-VERBAL DE LA 597<sup>e</sup> RÉUNION  
EXTRAORDINAIRE  
DU COMITÉ EXÉCUTIF  
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR  
Lundi 16 mars 2020 à 10 h sur la plateforme ZOOM  
(PV-CX597-16-03-2020)**

**Présences :**

M. Gilles Bronchti, président  
M<sup>me</sup> Marty Laforest, vice-présidente aux relations de travail  
M. Andrea Bertolo, vice-président aux affaires syndicales  
M. Georges Abdul-Nour, vice-président aux affaires universitaires  
M<sup>me</sup> Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité  
M. Sylvain Beaudry, trésorier  
M. Marc André Bernier, secrétaire  
M<sup>me</sup> Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail  
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires  
M<sup>e</sup> Gabriel Hébert-Tétrault, procureur  
M<sup>e</sup> Andréanne Thibault, procureure

---

Gilles Bronchti préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire.

---

**CX597-16-03-2020-00      Projet d'ordre du jour**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Formation à distance
4. Comité des relations de travail
5. Vie syndicale
6. Date de la prochaine rencontre : à déterminer
7. Clôture de la réunion

**CX597-16-03-2020-01      Mot de bienvenue**

Le président souhaite la bienvenue et s'assure que tous et toutes vont bien malgré la pandémie de la COVID-19 et la fermeture de l'UQTR. Les procureurs du Syndicat se joignent au comité pour cette réunion.

**CX597-16-03-2020-02      Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le président présente l'ordre du jour de cette réunion extraordinaire.

Sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

#### **CX597-16-03-2020-03 Formation à distance**

Les membres du comité exécutif discutent de la fermeture de l'UQTR depuis le 13 mars, décidée en raison de la pandémie de la COVID-19 et notamment de l'impact sur l'enseignement et la recherche.

Plusieurs questions demeurent pour le moment sans réponse : comment terminer la session, comment procéder aux évaluations et à l'attribution des notes ?

Le procureur affirme que l'UQTR, en continuant de rémunérer les professeur.es, est en droit d'exiger que l'enseignement se poursuive. La convention ne pourrait être suspendue puisque le travail qui ne sera pas fait le sera éventuellement. Cela dit, la convention collective ne prévoit rien pour ce genre de situation. Le Syndicat pourra déposer des griefs si des conditions de travail n'ont pas été respectées lors du retour à la normale.

L'AGE UQTR a demandé à ce que l'attribution des notes ne soit pas du mur-à-mur et que les professeur.es fassent preuve de souplesse et de compréhension. Plusieurs étudiant.es sont dans une situation financière précaire, en situation de détresse psychologique ou encore dans une situation familiale et personnelle peu facilitante pour la poursuite de la session.

#### **CX597-16-03-2020-04 Comité des relations de travail**

La VPRT indique que la directrice du Service des relations de travail, Mme Houda Souissi, demande un report de délais convenus dans la convention collective, dont les embauches au 1<sup>er</sup> juin.

Pour le procureur, la convention est claire à ce sujet. Il est encore prématuré de surseoir à ces dates conventionnées. L'UQTR est fermée, mais son personnel est toujours à pied d'œuvre.

Le secrétaire mentionne que la principale inquiétude pour la poursuite de la session sera les ressources disponibles pour assurer le bon déroulement du travail des professeur.es.

#### **CX597-16-03-2020-05 Vie syndicale**

La VPRT souligne qu'il faut maintenir un lien avec les professeur.es. Un courriel sera envoyé pour expliquer la situation et la position du Syndicat.

La VPSC indique qu'un sondage pourrait être envoyé pour prendre le pouls des professeur.es.

Le procureur appelle à la prudence. Le Syndicat ne doit pas devenir la courroie de transmission de la direction de l'UQTR. Chacun a son rôle à jouer.

Le secrétaire souligne qu'en de telles circonstances, le Syndicat doit repousser la tenue de son assemblée générale et suspendre le processus électoral en cours. En cas de situation exceptionnelle, la COVID-19 et les actions de l'UQTR n'étant pas prévues auxdits Statuts, le comité exécutif, de par l'article 6.4.c, a le rôle de s'occuper "*de la régie interne, de l'organisation et du bon fonctionnement du Syndicat*". Le report ou l'annulation de l'assemblée et des élections sont envisageables. Il est prévu à l'article 8.2.k : "*Si, pour diverses raisons, les élections*

*n'ont pas lieu lors de l'assemblée générale du mois de mars, les officiers en poste, s'ils sont toujours membres du Syndicat, poursuivent leur mandat jusqu'à la désignation de leurs successeurs."*

**CX597-16-03-2020-05 R227**

- CONSIDÉRANT les Statuts du Syndicat;  
CONSIDÉRANT la COVID-19 et la fermeture de l'UQTR;  
CONSIDÉRANT la résolution du conseil syndical CS330-23-01-2020-08 déterminant la date de l'Assemblée générale statutaire;  
CONSIDÉRANT l'impossibilité de tenir l'assemblée générale statutaire le 2 avril;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu de suspendre le processus électoral et de prolonger jusqu'à l'assemblée générale d'automne les mandats de la VPRT, du VPAS, de la VPSC et du trésorier.

**CX597-16-03-2020-05 R228**

- CONSIDÉRANT les Statuts du Syndicat;  
CONSIDÉRANT la COVID-19 et la fermeture de l'UQTR;  
CONSIDÉRANT l'impossibilité de poursuivre le processus électoral pour l'élection de membres au comité exécutif;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu de suspendre le processus électoral et de permettre la poursuite du mandat jusqu'à l'assemblée générale d'automne de la VPRT, du VPAS, de la VPSC et du trésorier.

**CX597-16-03-2020-06 Date de la prochaine réunion**

À déterminer.

**CX597-16-03-2020-07 Clôture de la réunion**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 15.

---

Gilles Bronchi  
Président

---

François Landry  
Secrétaire de la rencontre